Vierzon, le 2 décembre 2010

Objet : Déclaration de conformité à la norme EN 353-1 et aux tests additionnels

Chère Madame, cher Monsieur,

Par décision du 19 mars 2010, la Commission Européenne a officiellement retiré la norme EN 353-1: 2002 “Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Partie 1 : antichute mobile incluant un support d’assurage rigide” de la liste des normes harmonisées.

A la date du 28 septembre 2010, un avis du Ministère du Travail a été publié au Journal Officiel de la République Française indiquant que les responsables de la mise sur le marché des dispositifs antichutes normés EN 353-1 :2000 doivent soumettre leurs produits à des essais complémentaires auprès d’un organisme notifié afin de réévaluer leur conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité, notamment sur des conditions de chute en arrière ou latérale.

Ainsi, nous avons fait tester l’ensemble de nos systèmes d’accès en hauteur auprès d’organismes notifiés et sommes en mesure de vous confirmer que nos systèmes d’accès antichute indiqués ci-dessous ont passé les essais additionnels avec succès et peuvent être utilisés sans aucune restriction :

- **Chariot Söll Vigo** sur support d’assurage rigide câble Vigo références 24836 et 24837 :
  Tests effectués par Dekra suivant les tests additionnels CNB/P/11.073

- **Chariot Söll Comfort** sur support d’assurage rigide rail Glideloc (il est à noter que les tests du chariot Söll Comfort ont été effectués à la fois sur le rail Glideloc acier et sur le rail Glideloc aluminium) références 22697, 23331, 25723, 22690, 23109 et 20979 :
  Tests effectués par Dekra suivant les tests additionnels CNB/P/11.073

- **Chariot Söll Universal II** sur support d’assurage rigide rail Glideloc (acier et alu) : référence 23531
  Tests effectués par Dekra suivant les tests additionnels CNB/P/11.073

Sperian Fall Protection France – 35-37 rue de la Bidauderie – 18100 VIERZON - Tel : 02 48 52 40 40 – Fax : 02 48 71 04 97
Siret 338 833 577 00053 – APE 1392Z

- **Chariot Antec Cabmax** sur support d'assurage rigide câble (inox et galvanisé) références 1009120 et 1010560 :
  Tests effectués par l'APAVE sous le numéro QU24U1/10.06.0497-1/VR

- **Chariot Miller Microloc/KM câble** sur support d'assurage rigide câble références 1002868, 1002943 et 1005108 :
  Tests effectués par l'APAVE sous le numéro QU24U1/10.06.0495-0/VR

- **Chariot Miller Securail** ouvrable et non ouvrable références 1003072 et 1003073 :
  Tests effectués par l'APAVE sous le numéro QU24U1/10.06.0496-0/VR

- **Chariot SKC** sans dissipateur références 1009121, 1009122 et 1009123 :
  Tests effectués par l'APAVE sous le numéro 0082/052/160/10/100285EXT10/10/10

Veuillez trouver en annexe l'ensemble des déclarations de conformité.

Les **chariots Söll Compact** référence 10202 dont la commercialisation a été arrêtée en 2003, ne passent pas l'ensemble des tests additionnels. Nous suivons donc l'avis adressé par le Ministère du Travail le 28 septembre 2010 par voie du Journal Officiel, les chariots Compact doivent être dorénavant remplacés par un antichute mobile Söll ayant passé les essais additionnels. Nous vous recommandons le chariot Söll Comfort référence 22697 ou le Söll Universal II référence 23531.

Nous souhaitons également vous confirmer qu'en tant que leader de référence dans le domaine de l'antichute, nous faisons partie du Groupe de Travail numéro 2 en charge de développer les recommandations pour la nouvelle norme Européenne EN 353-1.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette norme. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter votre responsable commercial ou notre Service Clients Systèmes à l'adresse mail suivante : lignedevie@antec.fr

En vous assurant que la sécurité des utilisateurs demeure notre plus grande priorité, veuillez agréer, Madame et Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Le Saux
Directeur des Ventes
Division Antichute

Annexe : déclarations de conformité des chariots réévalués avec succès